



ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION DES ARCHIVES

Le centre de gestion d'Eure-et-Loir vous accompagne dans la gestion de vos archives afin de répondre à vos obligations légales et vous permettre une gestion administrative efficace.

POURQUOI ARCHIVER ?

- **Justifier de vos droits et obligations,**
- **Éviter des frais supplémentaires** en cas de contentieux ou d'étude technique,
- **Transmettre des informations** entre personnes et services
- **Gagner du temps** dans les recherches administratives,
- **Améliorer le temps de traitement** d'un dossier et le compléter,
- **Constituer la mémoire et l'identité** de votre collectivité.

La mission est effectuée par deux archivistes professionnels en collaboration avec les Archives départementales d'Eure-et-Loir, autorité détentrice du contrôle scientifique et technique sur les archives publiques au niveau départemental.




NOS PRESTATIONS

Prestation complète

- Traitement du fonds d'archives : récolement, tri, classement, éliminations,
- Création d'outils de gestion de l'archivage,
- Sensibilisation et accompagnement des agents aux procédures d'archivage.

Prestations à l'acte

- Récolement topographique ou réglementaire du fonds,
- Éliminations,
- Traitement des archives d'un service en particulier ou d'un bureau,
- Sensibilisation et accompagnement des agents aux procédures d'archivage papier et électronique,
- Conseils en aménagement et déménagement d'un local.

 Retrouvez le détail des obligations légales des collectivités locales en matières d'archivage sur notre site Internet : cdg28.fr

NOTRE INTERVENTION

L'accompagnement à la gestion des archives est ouvert aux collectivités affiliées adhérentes à la convention cadre des missions facultatives du centre de gestion d'Eure-et-Loir.

- 1 Téléchargez et complétez la fiche de demande d'intervention disponible sur le site Internet du centre de gestion : cdg28.fr
- 2 Nous vous contactons pour programmer une visite préalable afin de réaliser votre diagnostic.
- 3 Suite à cette visite, nous vous transmettons votre diagnostic ainsi qu'une proposition d'intervention.
- 4 Nous programmons avec vous les dates d'intervention du service accompagnement à la gestion des archives dans vos locaux.

BÉNÉFICIAIRES

- ✓ Collectivités affiliées
- ✗ Collectivités non affiliées
- ✗ Fonction publique d'État et hospitalière

TARIFICATION

Diagnostic : 162€
facturé uniquement sans suite de la proposition d'intervention

Prestations : 46€/heure
intervention sur site et temps administratif + frais annexes (déplacement et repas)

CONTACT

Pôle Gestion des Ressources et des Archives

☎ 02 37 91 55 06
✉ archivage@cdg28.fr

Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir
Maison des Communes
9, rue Jean Perrin
28600 Luisant